

## Démarche stages au CHU de Nantes

Cette démarche concerne tous les stages effectués dans l'un des établissements suivants, dépendant du CHU de Nantes :

<b>Etablissement</b>	<b>Soins et services concernés</b>	<b>Coordonnées</b>
Hôtel-Dieu	Courts séjours médicaux et chirurgicaux, centre 15, Urgences et Samu	1 place Alexis-Ricordeau 44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 08 33 33 (standard)
Hôpital femme-enfant-adolescent	Services de gynécologie-obstétrique et soins de l'enfant	Pédiatrie : 7 quai Moncouso 44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 08 34 90 Maternité : 38 boulevard Jean-Monnet 44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 08 31 82
Le Tourville	Services spécialisés dans l'hygiène et la prévention en santé publique	5 rue du Professeur Yves Boquien 44093 Nantes Cedex 1 Tél. : 02 40 08 33 33 (standard)
Hôpital Saint-Jacques	Services de rééducation fonctionnelle, de psychiatrie et de gériatrie	85 rue Saint-Jacques 44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 08 33 33 (standard)
Hôpital Nord Laennec	Courts séjours médicaux et chirurgicaux	Boulevard Jacques-Monod 44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 08 33 33 (standard)
Maison Pirmil	Soins de longue durée et soins de suite	85 rue Saint-Jacques 44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 84 62 46
Hôpital Bellier	Courts séjour, soins de suite, de réadaptation et de psychiatrie	41 rue Curie 44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 68 66 60
Maison Beauséjour	Soins de longue durée	12 rue de la Patouillerie 44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 16 33 60
La Seilleraye	Soins de longue durée	44093 Nantes Cedex 1 Tél. 02 40 18 90 02

1) L'étudiant prend contact avec le tuteur de stage qui lui a été attribué par Thibault Deschamps en fonction des réponses au questionnaire de vœux rempli en début d'année. Suite à leurs échanges ils avertissent le bureau des stages du CHU au minimum 1 mois à l'avance avec les informations suivantes :

- Identité de la personne (nom et prénom) ou des personnes
- adresse mail
- formation suivie
- coordonnées de l'UFR STAPS
- date du stage
- UF d'affectation

- 2) L'étudiant remplit la convention de stage spécialement prévue pour les étudiants en APAS effectuant un stage au CHU de Nantes, puis suit la procédure habituelle de dépôt auprès de la scolarité STAPS. La scolarité STAPS, après vérification, l'imprime en 3 exemplaires originaux qui devront chacun être signés par les responsables de l'UFR STAPS.
  
- 3) Lorsque la convention est signée, l'étudiant reçoit un mail l'avertissant qu'il doit se rendre au bureau de la scolarité STAPS pour signer sa convention et déposer les documents complémentaires suivants :
  - une attestation d'assurance responsabilité civile
  - une photocopie de pièce d'identité
  - un **formulaire médical** (à télécharger en même temps que la convention) rempli et signé par un médecin
  
- 4) Le service de scolarité de l'UFR STAPS adresse le dossier complet (3 originaux de la convention signée + 3 documents complémentaires) par courrier interne au bureau des stages du CHU, en précisant « Procédure Stages STAPS / CHU » :

[BP-PRH-STAGES-AU-CHU@chu-nantes.fr](mailto:BP-PRH-STAGES-AU-CHU@chu-nantes.fr)

GAUTIER Marina, JULIEN Fabienne

Bureau des stages

CHU de NANTES

50 route de Saint Sébastien

44093 NANTES Cedex 1

02 40 8(4 68 21)

Les étudiants STAPS sont priés de ne pas contacter directement le bureau des stages du CHU, mais de passer par la scolarité de l'UFR STAPS.